

NORME  
INTERNATIONALE  
INTERNATIONAL  
STANDARD

CEI  
IEC  
705

1988

AMENDEMENT 1  
AMENDMENT 1

1993-05

---

---

Amendement 1

**Méthodes de mesure de l'aptitude  
à la fonction des fours micro-ondes  
à usages domestiques et analogues**

Amendment 1

**Methods for measuring the  
performance of microwave ovens  
for household and similar purposes**

© CEI 1993 Droits de reproduction réservés — Copyright — all rights reserved

Bureau Central de la Commission Electrotechnique Internationale 3, rue de Varemé Genève, Suisse



Commission Electrotechnique Internationale  
International Electrotechnical Commission  
Международная Электротехническая Комиссия

### AVANT-PROPOS

Le présent amendement a été établi par le sous-comité 59H: Fours à micro-ondes du comité d'études 59 de la CEI: Aptitude à la fonction des appareils électrodomestiques.

Le texte de cet amendement est issu des documents suivants:

| DIS                                 | Rapports de vote                    | Amendement au DIS | Rapport de vote |
|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------|-----------------|
| 59H(BC)21<br>59H(BC)25<br>59H(BC)29 | 59H(BC)23<br>59H(BC)26<br>59H(BC)31 | 59H(BC)28         | 59H(BC)30       |

Les rapports de vote indiqués dans le tableau ci-dessus donnent toute information sur le vote ayant abouti à l'approbation de cet amendement.

Page 6

#### 1 Domaine d'application

*Ajouter la note suivante:*

La présente norme ne s'applique pas aux fours à micro-ondes qui ne peuvent accepter une charge d'un diamètre de 200 mm.

Page 10

#### 10 Volume utile de la cavité

*Remplacer cet article par:*

Le volume utile de la cavité déterminé par cette méthode convient pour l'établissement d'une classification des tailles de cavités. Elle tient compte des protubérances notables telles que le protecteur de diffusion d'ondes, mais pas des détails mineurs comme les angles arrondis.

Le volume utile de la cavité des fours équipés d'un plateau fixe se calcule comme le volume limité par:

- Le plan du plateau dans sa position la plus basse;
- Les plans principaux des parois;
- Le plan intérieur principal de la porte en position fermée;
- Le plan supérieur de la cavité.

Le plan supérieur de la cavité est déterminé par le point le plus bas situé dans un rayon de 100 mm de l'axe central vertical de la cavité.